

Compte rendu de la F3SCT Académique du 3 juin 2024

Présent.es : (Absence remarquée de la Rectrice qui avait siégé jusque là...)

Secrétaire Général : Cherfi

Secrétaire général adjoint DRRH Béraha

DRRH Adjointe : R Henry

ISST, CPA, médecins, infirmière, secrétaire pour rapport, DASEM, directions départementales 77,93,94...

1. Déclarations liminaires :

Déclaration intersyndicale unique pour FSU, CGT, SUD (sauf UNSA) : 3 questions posées (voir la déclaration) FO s'associe sauf sur un point mais lit sa déclaration liminaire. UNSA lit également sa déclaration liminaire.

Réponses de Cherfi : Alertes ou signalements, nous serons amenés à réfléchir sur ce point (nombre de signalements totalement atypique sur notre académie par rapport au pays – Créteil est l'acad qui a le plus de signalement droit de retrait ou danger grave et imminent)

Question 1 :L'académie de Créteil reconnaît-elle encore la présence d'amiante dégradée comme un motif de danger grave et imminent ?

Beraha - Si il y a constat de dégradation = pas danger grave et imminent car pas de mesure du nombre de fibres dans l'air (cf technique – entreprise certifiée).

Pour Cherfi, pas de sujet : retrait de la situation dangereuse (de la salle par exemple...) mais l'agent doit être sur lieux travail (ailleurs par exemple, il doit se retirer de la situation dangereuse).

Pour le CPA s'il n'y a pas de fibre d'amiante dans l'air, pas de DGI. Revenir à l'état du matériaux => scorer et mesure de préconisation prévue.

Pour OS la mesure d'empoussièrément n'est pas suffisante...

Cherfi : Dès lors qu'il y a suspicion, pas de remise en cause du DGI. Concernant les moyens : ne peut pas répondre aujourd'hui...

ISST : Pas confondre danger/risque. Page 13 guide ministériel « Inhalation » n'est pas juste présence... S'il n'y a pas de fibre = pas de danger. Plus de risque...

Pour OS il faut des mesures conservatoires... (par mesure de précaution).

Rien n'a été fait en ce qui concerne le lycée de Cachan depuis 3 mois ... Inadmissible !

Question 2 : L'académie de Créteil reconnaît-elle encore le lien entre RPS et accidents du travail ?

Exemple : tous les cas du lycée de Montévrin sont traités en comité médical le même jour, on rapporte les propos que « les cas de RPS ne sont pas considéré comme des DGI »...

Cherfi : Réponse au cas par cas. Oui les RPS peuvent être des AS/AT cela dépend des conclusions des médecins.

Question 3 L'académie de Créteil mettra-t-elle en application les engagements de la ministre Nicole Belloubet de ne plus occulter les cas de VSS et d'apporter tous les éléments d'information aux référentes de la FS ainsi qu'à ses membres ?

Cherfi « Stop Discri est opérationnel »

Pour la FSU ce n'est pas le même canal. Oui stop-discri est opérationnel mais toutes les dispositions de la note de service ne sont pas appliquées.

Henri : on est en train de monter petit à petit la cellule, le traitement des signalements, on met en œuvre le dispositif (deux personnes recrutées pour les entretiens dans les délais prévus...), rédaction d'un rapport pour les services de gestion. Il y a des marges d'amélioration.

FSU : il y a des délais importants entre le signalement et le rappel de l'agent. Il faudrait des statistiques. La victime n'est pas informée du traitement du signalement : enquête lancée, finie, pas finie ? Pas de référence au CITIS ni à la protection fonctionnelle (si problème hiérarchique)

Cherfi : compte faire un bilan de cette cellule avec statistique.

Henri : cherche à calibrer un mail qui partira avec les comptes rendus et informations systématiques.

FSU : encore des difficultés sur la protection fonctionnelle (délais de 2 mois dépassé).

Henri : on publiera lorsque le recrutement du dispositif sera complet (actuellement 3/4 psychologues).

Déclaration liminaire de FO : école en désastre, pas de remplacements, destruction statuts, baisse du budget, milliers de suppressions de postes. Enseignants précarisés davantage pour les nouveaux concours... Contre la contractualisation. Contre le tri social.

Déclaration liminaire de l'UNSA – Amélioration du suivi des registres. DTA urgence relance = absence est une aberration. Mise à jour des DUERP défaillante. Quand auront nous des moyens humain et de temps de la part de l'employeur... pour les SST

Prendre en compte l'avis des intéressés lors de la construction d'un nouvel établissement (CF Colette Besson 93). Condition de travail dégradé = rendre la médecine de prévention attractive. Lettre de cadrage des médecins absente ? Télétravail en EPLE ?

Télétravail en EPLE ?

Beraha : Perspective d'un 2ème groupe de travail pour réfléchir à la mise en œuvre en EPLE pour date d'effet en septembre 2025...

Point 1 – Travaux de la formation spécialisée

a. Réponses aux avis & vœux :

Avis Cachan Amiante. L'administration ne reconnaît pas le DGI... Revient à la déclaration liminaire. Pas de DTA sur 2 bâtiments sur 4 et tous anciens. Problème de l'électricité => Pas de réponses...

Cherfi : la rédaction du point est reportée, l'administration se retourne sur le CE et la mairie.

2024-006 pas de moyens pour les assistants de prévention (pas de décharge horaire pour faire de la prévention localement). Listes ? Coordonnées ? Les OSM le préconisaient mais ne donnent pas les moyens aux académies.

2024-008 Présomption d'innocence (justice) et pas professionnel et disciplinaire. Sinon mesure conservatoire. Ne pas mettre en cause la mesure conservatoire responsabilise l'employeur (pour Cherfi pas de mesure conservatoire systématique – au cas par cas).

2024-009 transmettre les avis de la région.

2024-011 Confusion Phare/VSS – Pour les directeurs d'école.

b. présentation et vote des PV :

Délais d'un an pour avoir les Procès Verbaux des formations spécialisées : pas possible avec cheminement rocambolesque (double lecture- secrétaire FS et administration). Il manque le PV du mois de novembre... Ce n'est pas admissible et tenable.

Vote des OS: pour unanimité

Décharges Élus CSA et décharge VDHA: Maintien le dispositif des anciennes instances, cette situation de décharge est réétudiée cette année, au-delà du « caractère dérogatoire ». Le ministère ne prendra pas de circulaire pour déroger à l'article. Le régime « Versaillais » est en deçà de ce que faisait Créteil. Va au-delà de l'art.1 (12 jours de décharge) mais pas jusqu'à l'art.2 qui préconisait 25 jours de décharge et 30j pour les deux secrétaires.

c. Rapport de visite Colette Besson :

Cinq préconisations urgentes de la FSA le jour de la visite : poteaux dans les cours, dysfonctionnement de la ventilation (formaldéhyde et benzène), défaillance de certaines portes coupe-feu, Nombreuses réserves techniques non communiquées à la FS, la FS doit être partie prenante dans les projets de nouvelles constructions.

Plus : sécurité de l'entrée double sas. Problème sécurité dans les cours, sol dangereux, puits de lumière, piliers en béton.

Conseil de sécurité la veille de la rentrée (les enseignants n'ont pas pu préparer la rentrée). Pas d'information transparente de la mairie sur le passage des techniciens pour travaux.

Vote des préconisations par les OS : pour unanimité

d. entretiens Colette Besson

6 préconisations (page 28) -

Vote des OS : Pour unanimité

e. la FSA propose un GT sur la prévention des VSS.

Vote des OS : pour unanimité

Le calendrier des travaux pour 2024-2025 est donné en prévision. Deux visites à voter... Mais pas aujourd'hui car pas le temps d'en discuter en intersyndicale... Suite en septembre. Demande de faire le F34SCT sur 1 journée (et pas demie-journée) pour épuiser l'ODJ et ne pas avoir à revenir.

Point 2- Bilan médecine de prévention : fait par médecin (arrivée en mars 2024 en cours d'année donc – HACHANI Sabrina).

Nombre de consultation 2860 (majorité de 2nd degré)

Plus dans le 93 ensuite 77 et finalement 94

Plus de femmes que d'hommes

Entre 40 et 59 ans pour l'âge pour les consultations

Demande spontanée des agents majoritairement

Demande de l'administration (saisine) : avis sur aptitude, sur situation (relationnel, cpts, pb santé au travail)

RPS 58 % des consultations (qui n'excluent pas d'autres problèmes de santé), corrélés aux réformes et conditions de travail. Burn out (mixte) le plus important.

Recours aux médecins vacataires (depuis 3 ans) pour le 1^{er} degré dans mutation, avis médicaux.
On ne connaît pas le taux de suivi des préconisations médicales
Les cas de cancers paraissent corrélés avec la population en général
TMS important chez administratif, prof d'EPS surtout après 50 ans
Charge mentale dans OSM : meilleure prise ne compte des femme au travail...

Demande de statistiques générées pour AT/AS, CITIS, postes adaptés...

Vote des OS: 7 pour – 3 abstention (FO)

Point 3- Bilan des registres en école & EPLE : point remis au vendredi 7 juin

Point 4- Point de situation sur les DTA : point remis au vendredi 7 juin

Point 5 – Fonctionnement des conseils médicaux (CM):

Mme Lalouette cheffe de service DASEM

Convocation : agent convoqué à la demande de l'administration (10 jours ouvrés), envoi aussi à la DASEM de l'ODJ avec date et heure du CM. Sur certain CM, réception de l'ODJ seulement 48h avant. Sans ODJ le CM ne peut pas se tenir...

Mme Lalouette : Conditions pour que cela soit reconnu comme accident de service (AS) :
- Incident précis et circonstancié (date, lieux, heure et sur lieux de travail, témoins...).

Les médecins des CM sont indépendants et ils émettent **seulement** des avis... C'est l'administration qui impute au service (CITIS).

Délais moyen de traitement 22 jours. Si c'est plus long c'est qu'il manque des pièces, des avis de médecins par exemple or peu de médecins de prévention... Si les dossiers sont incomplets, leur délais de traitement s'allongent.

Les agents reçoivent les PV originaux qu'ils doivent retransmettre à l'administration... Pour Lalouette c'est compliqué avec certains agents !

Réglementation (circulaires) la DASEM répond à toutes les questions sur :
ce.dasem@ac-creteil.fr

Les OS demandent à améliorer la communication des actes obligatoires (DSI ?)

Depuis l'ouverture de Colibris pour les démarches, l'administration constate une augmentation de 30 % des demandes : accès plus facile, respect RGPD, traçabilité, A/R, rajout de pièces...

En ce qui concerne les plis confidentiels, la DASEM ne peut pas ouvrir le pli confidentiel qui est ouvert en comité médical.

S'il y a **arrêt ou soin** il peut y avoir reconnaissance d'imputabilité au service.

Énorme turn over de personnel sur les conseils médicaux...

Dans le cas où le médecin tient des propos sexistes ou communautaristes, l'agent doit porter plainte... L'ordre des médecins sera avisé selon l'administration.

Vote de l'avis sur les CM :
6 pour FSU, CGT, SUD
1 abstention UNSA
3 contre FO

Point 6 – Application Colibris concernant les préconisations médicales

Inquiétude des agents devant la dématérialisation des démarches administratives, la confidentialité (le secret médical) est-elle bien assurée ? Pourquoi refaire des démarches à l'identique lorsque la préconisation médicale est la même ?

Réponse de Lalouette et de ses secrétaires :

- 1- On demande le consentement de l'agent en début de procédure
- 2- Seul le médecin des personnels a accès aux pièces médicales versées
- 3- Les CE ou SARH(service académique de RH) donnent un avis mais ne connaissent pas les certificats médicaux.

Les préconisations sont ANNUELLES il faut donc refaire la demande chaque année (les besoins peuvent changer ex : avoir une coupure dans la semaine ou des horaires différents).

Si l'on s'interroge il y a les coordonnées sur Colibris pour poser une question au service RH

Affectation Provisoire à l'Année (APA) :

OS : « On demande aux agents de se mettre en arrêt avant d'obtenir une APA... »

Exemple : Pour un agent il y a une préconisation médicale du médecin de prévention. Le Chef d'établissement refuse l'aménagement proposé ce qui pose un vrai problème de santé

Réponse : APA si on a des postes, dans la mesure du possible... L'avantage avec Colibris c'est que l'on doit avoir un retour des CE qui expliquent pourquoi ils refusent la préconisation...

Dans ce cas (refus de préconisation médicale) la FS doit être informée = Statistique grande masse, générée...

Reprise vendredi 7 juin 8h30

Dubois UNSA - Tardy Roustan FSU – SAUTTREAU Sud éducation 94
Debas Piesse Bergougnou FO - Marci DAFOR EAFC- Mahler FNE Olivier CGT

Secrétaire Général : Cherfi

Beraha Secrétaire Général adjoint DRRH

Marci DAFOR EAFC - Poitou correspondante Handicap - Y Reynaud Conseiller de Prévention
Testa ISST

* Ajout : la DASEM a demandé que les comités médicaux se tiennent tous les 2 mois au lieu de 1 mois. La DASEM a demandé à ce que les cas de Montévrain soient vus dans la même journée.
Réponse Reynaud : courrier du Rectorat aux Comités médicaux pour rectification

* Colibris : ajout de la FSU adopté à l'unanimité

Point 3- Bilan des registres en école & EPLE :

* Reynaud présente les tableaux. Ce sont les établissements qui déclarent chaque année. Pour les écoles ce sont les DSDEN qui déclarent. Problème récurrent sur les DUERP dans toute l'académie (environ 50 %). Avec le recrutement de nouvelles et nouveaux conseiller.es de prévention dans les départements, les chiffres devraient s'améliorer.

* Beraha :

La seule présence des registres ne suffit pas à garantir la qualité. Ce sera un axe prioritaire de réflexion que d'améliorer leur utilisation. Il faut différencier RSST et RDGI.

* Mahler :

Il s'agit simplement d'un déclaratif. Il faut aussi que les registres soient accessibles.

* FSU :

Accessibles sur le temps d'ouverture de l'établissement. 2 registres RSST : 1 pour le bâtiment et 1 pour RPS ? Testa : 1 RSST interne et 1 RSST externe dans les textes

Les CE ne répondent souvent pas. Il faudrait envisager plus de formation.

* Behara : certaines situations ne nécessitent parfois que la seule signature du CE

* FSU : il ne restera pas de trace officielle de la réponse du CE

* Sud :

Affichage obligatoire. Le CE a obligation de le mettre en place.

* Beraha : les CE sont formé.es, l'obligation réglementaire est rappelée. Il n'y a pas de sujet.

* Mme Olivier

Harmonisation des registres nécessaire. La signature en réponse à une fiche RSST n'est pas suffisante. Il faudrait un protocole dans chaque établissement

* Reynaud : d'accord

* Cherfy : préparer un diaporama pour réunion de rentrée

* Testa I : l'employeur doit informer en matière de santé et de sécurité

* UNSA: fichier SST avec une affiche qui indique où se trouvent les registres. Il faut l'utiliser

* Sud : photo systématique conseillée des registres car des feuilles se perdent... cela introduit de la suspicion

Point 4- Point de situation sur les DTA :

* Reynaud: Certains DTA avant 2011 ne sont pas mis à jour (les collectivités avaient 10 ans pour se mettre à jour). Il s'agit d'éléments déclaratifs.

* FSU : Les DTA d'avant 1997 demande une réaction beaucoup plus ferme. Le point noir concerne les écoles, beaucoup de DTA manquent. Problème avec les mairies. Il faudrait centraliser les DTA.

* Reynaud : idem au niveau national. La cellule du bâti scolaire du MEN travaille avec les associations de maires. Enquête ministérielle actuellement pour obtenir un état des lieux national (la dernière datait de 2016).

* Beraha : application dédiée ouverte, utilisée par certains EPLE. La concaténation des documents collectés est interrogeable. Le Rectorat s'interroge sur la légalité de la remontée des documents.

* FSU : Il faudrait un calendrier plus précis.

Avis sur les DTA : 7 pour 3 contre

Avis sur les analyses d'air : 10 pour

Point 7. Formateurs académiques hors face à face pédagogique

- * Marci : mise en œuvre des formations en dehors du temps de travail. Chaque formateur sera libre des temps de formation, les formatrices et formateurs sont restés investis dans les formations, toutes les décharges sont organisées (environ 100 ETP).
- * FSU : curieux, beaucoup de formatrices ou formateurs rencontrés démissionnent. Cette nouvelle organisation crée une inégalité genrée.
- * Marci : toutes les formations ne seront pas déportées (elles auront lieu pendant les heures d'ouverture des établissements).
- * FSU : 2 démissions de formateurs seulement, nos chiffres sont différents. Le 100 % hors temps scolaire est-il abandonné ? Les formations pendant les vacances, rémunérées, sont-elles maintenues ? Les formations d'initiative locale ne vont-elles pas devenir des outils de management ?
- * Marci : Pour les formations d'initiatives locales, une équipe doit en faire la demande, pas le CE. Les 2 démissions de formateurs académiques étaient sur des formations transversales. Les formations de 18 heures seront organisées en fractionné. Les formations pendant les vacances scolaires continueront. Les formateurs pendant les vacances scolaires auront la même indemnité que les stagiaires.
- FSU : les formatrices et formateurs avec décharges sont inquiets car certaines de leurs formations pourraient être annulées, compte tenu du nombre de stagiaires. Baisse spectaculaire entre public prévu et public accueilli dans ces formations car bloquées par les CE.
- * Marci : pas de formations après 18h, pas de sur-représentation masculines dans les formations
- * FO : disparité d'acceptation des CE pour les stages
- * Reynaud : les formations ne doivent pas générer des heures d'absences (remplacements de courte durée) Le PACTE remplacement de courte durée est doublé pour l'année prochaine. Les CE doivent organiser les remplacements.
- * Sud : pratique discriminatoire de la part de certains CE pour les départs en formation

Avis sur les formateurs académiques : 7 pour 3 abstentions

Point 8. Questions diverses :

- * subrogation en faveur des AESH
Beraha : effectivement c'est un problème, nous attendons les réponses du MEN
- * lycée Jean Rostand de Villepinte : signalement 24 mai 2024
Cherfi : situation connue de la cellule ISST, donc pas de droit d'alerte
FO : pas de réponse du Rectorat au sujet d'une professeuse harcelée par sa CE
- * observations du chef de service aux signalements du RSST de plusieurs collègues
Beraha : pas de réponse de la F3SCT A à des situations individuelles
- * pourquoi sortir de classe un enseignant sous le coup d'une enquête judiciaire ?
Beraha : la procédure éducation nationale est différente de la procédure judiciaire. Il s'agit d'une mesure conservatoire, qui pourrait devenir une procédure disciplinaire suivant l'évolution des procédures judiciaires. Le service RH peut intervenir. La mesure conservatoire de prévention n'est jamais neutre, une réparation pour la mesure conservatoire n'est pas envisageable. Une plainte pour diffamation peut être envisagée par l'enseignant.

Avis : décharges ministérielles maintenues au niveau 2

Vote : 10 pour

